

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Novembre 2022



Les élus sur le terrain pour étudier la déconnexion de l'éclairage public.

Le mot du maire

AGIR EN CONSCIENCE ET RESPONSABILITÉ

Il est des situations qui conduisent à des prises de décisions nouvelles, et la crise inflationniste que nous traversons en fait partie.

Nous sommes en effet confrontés à une flambée des prix des matières premières et à celle de l'énergie (électricité, gaz et carburants), avec un impact sans précédent sur nos chantiers, notre fonctionnement quotidien et nos projets.

Au Chambon-Feugerolles, comme partout en France, notre ville s'organise pour en limiter les conséquences. Ce qui implique de prendre des décisions qui remettent en cause une partie de nos habitudes et acquis.

Celles-ci ont été prises lors d'un conseil municipal exceptionnel organisé le vendredi 28 octobre dernier, et je souhaite vous en rendre compte.

Il s'agit notamment de mesures ayant trait à la température dans les bâtiments municipaux et à l'éclairage public. Je vous invite à en prendre connaissance, sachant que celles-ci seront susceptibles d'évoluer en fonction du contexte.

Je mesure évidemment les changements que cela implique et remercie tous les acteurs de la ville (associations, artisans, entreprises, enseignants, commerçants,...), ainsi que chaque Chambonnaire, pour leurs contributions et efforts face à cette situation inédite.

Du côté de la municipalité, nous restons totalement mobilisés pour préserver les finances municipales et maintenir une qualité de service, tout en veillant à en limiter l'impact sur le budget des ménages et des entreprises.



David FARA
Maire
Vice-président de Saint-Étienne Métropole

Un plan d'action autour de trois principales mesures

S'appuyant sur les préconisations gouvernementales, le plan d'actions envisagé s'articule autour de trois grandes mesures :

- La baisse de la consommation électrique dans les bâtiments municipaux,
- La réduction de la température ambiante dans l'ensemble des locaux municipaux, à l'exception de ceux dédiés à la petite enfance et à l'hébergement collectif des personnes âgées,
- La mise en place de mesures d'extinction nocturne de l'éclairage public sur le territoire communal.

Baisser la consommation électrique dans les bâtiments

Cette disposition signifie s'interroger sur les fonctionnements et les usages. Seront éteints des éclairages non indispensables, arrêtés des appareils énergivores tels que des chauffages d'appoint ou des chauffe-eau sanitaires à l'exception de ceux consacrés à l'entretien des locaux. A titre plus symbolique, le panneau d'information lumineux installé devant l'hôtel de ville est désormais programmé pour s'éteindre plus tôt que d'habitude.

Limiter l'impact de l'explosion des coûts du gaz

De nouvelles consignes de température dans les bâtiments sont données, à savoir la réduction de 1°C dans les locaux administratifs, techniques, associatifs, écoles et salles de spectacles et de 2°C dans les gymnases. En ce qui concerne l'eau au centre aquatique de l'Ondaine, la température sera aussi diminuée de 2°C. Aucun changement n'est envisagé dans les bâtiments dédiés à la petite enfance, crèches et jardin d'enfants, et à la résidence autonomie Quiétude.



Des mesures d'extinction de l'éclairage public ciblées

En complément des actions en cours comme l'installation de luminaires basse consommation, des dispositions complémentaires sont prévues :

- L'extinction de certains sites, axes de circulation, façades, places, parkings, parcs et jardins publics.
- La réduction de la durée d'éclairage une partie de la nuit, notamment en relation avec les horaires de circulation des transports en commun. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage pourra être rétabli tout ou partie de la nuit.
- La limitation des illuminations de Noël dans la durée et leur périmètre.

Pour en savoir plus

Des arrêtés municipaux préciseront les places, parkings, parcs et jardins publics, axes de circulation piétonne et automobile concernés par des mesures d'extinction ou de réduction de la durée d'éclairage public, ainsi que les horaires décidés.

La liste des sites concernés sera mise à jour quotidiennement sur le site internet de la ville.

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Arrêté municipal consultable en mairie

PRUDENCE

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

**Vous entrez dans une
ZONE ETEINTE**

Pour tout contact :
04 77 40 30 20
mairie@lechambon.fr

lechambon.fr

La sobriété énergétique en quelques chiffres :

■ Sans mesures d'économie prises et en fonction de l'évolution des coûts, le budget « énergie » de la commune pourrait doubler, soit de 735 000 € à plus de 1 500 000 €.

■ Gaz :

Une baisse de 1°C représente une économie de 7 % en terme de consommation. Les mesures prises devraient permettre une économie aux alentours de 100 000 € au prix actuel du gaz.

■ Eclairage public :

L'ensemble des mesures devraient représenter une réduction de 50 % des consommations : sur 3 600 points lumineux existants, 890 points vont être éteints. L'extinction nocturne représente 21 % de la consommation électrique annuelle de l'éclairage extérieur. Il est ainsi espéré une économie annuelle globale de près de 160 000 € au prix actuel de l'électricité.

Les actions déjà engagées

La Ville du Chambon-Feugerolles a depuis de nombreuses années mis en place un certain nombre d'actions visant à limiter la facture énergétique et destinées aussi à favoriser le recours aux énergies renouvelables.

Electricité

■ Panneaux photovoltaïques : 635 m² installés sur le toit du centre technique municipal. Production annuelle 102 350 Kwh soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle d'une centaine de foyers. Le futur gymnase Le Rabelais sera équipé de 870 m².

■ Eclairage public : déploiement progressif de matériels à LED moins consommateurs d'énergie couplé à la diminution du nombre de points lumineux. Trois secteurs sont en cours d'équipement : les vallées de Cotatay et du Valchérie et le chemin du Cadet.

■ Bâtiments publics : non recours à la climatisation. Végétalisation de la façade Est de l'hôtel de ville. Remplacement progressif des luminaires intérieurs par des

matériels à LED.

■ Parc automobile : 5 véhicules électriques, 2 aspirateurs urbains électriques, 3 vélos électriques.

Chauffage

■ Gestion de 19 bâtiments municipaux par télégestion.

■ Programme d'isolation des combles des bâtiments.

■ Calorifugeage des systèmes d'eau chaude sanitaire.

Voies modes doux et pistes cyclables

■ Précurseur à l'échelle de la métropole en terme de linéaire de voies modes doux avec 8,5 km de voies créées.

Deux dispositifs en faveur des habitations

■ Aides en faveur des énergies renouvelables et à la réfection des façades. Soit 175 000 € attribués sur les 5 dernières années et 110 propriétés et copropriétés aidées.

